



## PROTOCOLE DETAILLANT LES MESURES DE SECURITE A SUIVRE LORS DES SORTIES HORS DE L'ETABLISSEMENT OU DE SON ESPACE EXTERIEUR PRIVATIF, TELLES QUE VISEES A L'ARTICLE R. 2324- 43-2

### Cadre pédagogique :

La sortie se prévoit dans le cadre du projet pédagogique et (ou) du projet de l'année.

### Information aux familles :

Seuls les enfants dont les parents ont déjà rempli une autorisation de sortie dans le dossier d'inscription de leur enfant peuvent participer à une activité à l'extérieur du lieu d'accueil. Les parents sont informés des modalités des sorties par mail.

### Matériel et documents emportés lors de la sortie :

A chaque sortie, le responsable de l'évènement s'assure que soient pris :

- Listing avec les noms des enfants participants et les numéros de téléphone des parents. (+ copie pour le chauffeur de bus s'il y a lieu)
- PAI si un enfant demande une prise en charge particulière
- La fiche des contacts en cas d'urgence (+ copie pour le chauffeur de bus s'il y a lieu)
- Trousse de secours + trousse PAI si besoin
- Téléphone portable chargé
- Mouchoirs
- Couches et lingettes nettoyantes
- Bouteilles d'eau, gobelets
- Objets transitionnels/tétines
- Chapeau de soleil et crème solaire ou vêtement de protection contre le froid, selon la saison
- Vêtements de rechange si besoin pour un ou plusieurs enfants
- Glacière pour le transport si un pique-nique est prévu

### Encadrement :

L'établissement a opté pour un taux d'encadrement au minimum : 1 pour 5 qui ne marche pas et 1 pour 8 qui marchent.

**Pour les sorties**, l'effectif du personnel placé auprès du groupe d'enfants participant à la sortie est suffisant et :



**« L'ILE AUX ENFANTS » CRECHE COLLECTIVE MULTI-ACCUEIL**  
**Association loi 1901 – Siège social : 5, avenue du Maréchal Foch – 31280 DREMIL-LAFAGE**  
Tél/Fax : 05.61.83.82.46 – mail : creche.dremil@wanadoo.fr

- ne peut être inférieur à 2 dont au moins un des professionnels doit être diplômé (à partir de quatre enfants accueillis simultanément)
- et garantir un rapport de 1 professionnel pour 5 enfants

Les parents accompagnants viennent compléter l'encadrement en assistant les professionnels. Il est prévu un nombre suffisant de parents accompagnateurs pour un encadrement de 1 adulte pour maximum 3 enfants.